

[Le propulseur Apollo Fusion d'Astra réussit son allumage dès la première tentative de mise en orbite avec un vol spatial](#)

Astra Space, Inc. (« Astra ») (Nasdaq : ASTR) a annoncé aujourd'hui l'allumage orbital réussi de son propulseur Apollo Fusion depuis le véhicule de transfert orbital (Orbital Transfer Vehicle, OTV), Sherpa-LTE1 de Spaceflight. L'OTV Sherpa a été lancé le 30 juin 2021 dans le cadre de la mission Transporter-2 de SpaceX, depuis Cap Canaveral, en Floride. Après avoir constaté le succès du déploiement de toutes les charges utiles de covoiturage, Spaceflight a commandé le propulseur Apollo Fusion, ce qui représente la première tentative d'Astra d'allumer le propulseur en orbite.

« La télémétrie du tir en orbite a été excellente, et elle correspondait étroitement aux résultats de nos tests au sol », a déclaré Mike Cassidy, vice-président de la Gestion des produits, chez Astra. « Nous envisageons de livrer des propulseurs pour des satellites supplémentaires au cours du prochain trimestre, et ces résultats de tests en orbite valident encore plus un certain nombre de nos programmes prévoyant la fourniture de systèmes de propulsion. »

« Il s'agit du premier OTV à propulsion électrique, entièrement fonctionnel, de l'industrie », a déclaré pour sa part Philip Bracken, vice-président de l'Ingénierie, chez Spaceflight. « Nos OTV Sherpa de nouvelle génération ont été intentionnellement conçus pour une modularité, une flexibilité et un développement rapide maximum, notamment en offrant plusieurs solutions de propulsion innovantes. La mise en service et l'allumage réussis du système d'Apollo Fusion ouvrent la voie à l'expansion des destinations orbitales pour les petits satellites, et cela va jouer un rôle crucial pour nous aider à atteindre notre objectif d'amener les charges utiles de nos clients dans l'espace, quand et où ils le souhaitent. »

Astra a acquis Apollo Fusion en juillet 2021 pour tirer parti de l'objectif qu'elle partageait avec Apollo Fusion, en termes de conception et de fabrication de produits, à grande échelle, capables d'aller au-delà de l'orbite terrestre basse.

« Nous sommes incroyablement fiers de tous ceux qui ont construit ce système de PE », a confié Benjamin Lyon, ingénieur en chef chez Astra. « Il s'agit d'une étape importante dans notre parcours visant à fournir un accès à l'espace, à la fois rapide et peu coûteux. »

À propos d'Astra Space

La mission d'Astra est d'améliorer la vie sur Terre depuis l'espace en créant une planète plus saine et plus connectée. Le premier vol d'Astra dans l'espace a eu lieu moins de quatre ans après la création de l'entreprise, ce qui fait d'elle la plus rapide de l'histoire à atteindre l'espace. Visitez www.astra.com pour en savoir plus sur Astra.

Déclaration de règle refuge

Certaines déclarations dans le présent communiqué de presse constituent des « déclarations

prévisionnelles ». Les déclarations prévisionnelles peuvent être identifiées par l'utilisation de mots tels que « anticiper », « croire », « s'attendre à », « estimer », « planifier », « perspective », « projeter » et autres expressions similaires ayant pour fonction de prédire ou d'indiquer des événements ou tendances futurs, ou toutes déclarations ne constituant pas des énoncés relatifs à des faits historiques. Ces déclarations prévisionnelles reflètent l'analyse actuelle des informations existantes et sont soumises à divers risques et incertitudes. Par conséquent, il est conseillé de faire preuve de prudence lorsqu'on se fonde sur des déclarations prévisionnelles. Les facteurs suivants pourraient, entre autres, faire varier sensiblement les résultats réels de ceux décrits dans les présentes déclarations prévisionnelles : (i) notre incapacité à atteindre les objectifs de développement projetés, notamment en raison de décisions des autorités gouvernementales ou d'autres tierces parties échappant à notre contrôle ; (ii) tous changements dans les lois ou réglementations applicables ; (iii) la capacité d'Astra à atteindre ses objectifs financiers et stratégiques, pour des raisons, entre autres, de concurrence ; (iv) la capacité d'Astra à poursuivre une stratégie de croissance et à gérer la rentabilité de sa croissance ; (v) la possibilité qu'Astra soit affectée par d'autres facteurs économiques, commerciaux et/ou concurrentiels ; (vi) les effets de la pandémie de COVID-19 sur Astra, et (vii) les autres risques et incertitudes qui peuvent être décrits de temps à autre dans nos autres documents publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.



Consultez la version source sur [businesswire.com](https://www.businesswire.com/news/home/20210824005874/fr/) : <https://www.businesswire.com/news/home/20210824005874/fr/>